

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n° :10002123

ARRETE DU MAIRE n°2023/189

Objet : Dépôt de bennes et clôture de chantier

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 16/10/2023 par Mme SADY-MAZA Karine pour le compte de la SARL DBTS en vue d'occuper le domaine public au droit du 16 au 20 rue Victor Hugo, afin d'effectuer un dépôt de bennes et une clôture de chantier pour la période du 23/10/2023 au 05/11/2023,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La SARL DBTS est autorisée à occuper le domaine public au droit du 16 au 20 rue Victor Hugo, afin d'effectuer un dépôt de bennes et une clôture de chantier pour la période du 23/10/2023 au 05/11/2023 .

Article 2: La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 18 octobre 2023

Le Maire
Barbara NETO

